



Ecole **LE CENTRE**
16, rue des écoles
91 750 Chevannes
Tél : 01 64 99 82 67
Mail : 0910290w@ac-versailles.fr

Procès-verbal du Conseil d'école du Vendredi 9 novembre 2018

Présents :

Equipe pédagogique :

Mesdames BRIGE, CHOQUEL, FOURNIER, GRISELAIN, MALACCHINA, MUSSEAU, SCHMIDT

Inspectrice :

Madame BONDEAU

Mairie :

Monsieur JOFFROY, Maire
Madame AMIOT, adjointe à la culture et aux travaux, et représentant M. LANGEVIN adjoint à la jeunesse (excusé)

Représentants de parents :

Mesdames BEAUJARD, DA CUNHA, FAVIER, GAUTHIER (supp.), MORISSET (supp)
Messieurs BOUHALASSA (supp.), LAMBERT, LAUMAILLE

Ordre du jour :

- 1- Présentation et rôle du conseil d'école
- 2- Rentrée 2018 : effectif, structure, équipe pédagogique
- 3- Sécurité : exercices évacuation, P.P.M.S., salle sous le préau
- 4- Règlement intérieur : lecture et vote
- 5- Projets pédagogiques
- 6- Coopérative scolaire

1- Rôle du Conseil d'école – Elections du 12 octobre

Rôle du Conseil d'école

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° Le directeur de l'école, président ;

2° Deux élus :

- a) Le maire ou son représentant ;
- b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ou, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant ;

3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ;

6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école ;

7° L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

a) Les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnées au cinquième alinéa du présent article ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires, les assistants de service social et les agents spécialisés des écoles maternelles ; en outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil ;

b) Le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maîtres chargés des cours de langue et culture régionales, les personnes chargées des activités complémentaires prévues à

l'article L. 216-1 et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Les compétences du conseil d'école

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

- a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- d) Les activités périscolaires ;
- e) La restauration scolaire ;
- f) L'hygiène scolaire ;
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
- h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° Donne son accord :

- a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;
- b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L.401-4.

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil

d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

Le procès-verbal de chaque réunion du conseil d'école sera envoyé dans les quinze jours suivant cette réunion, signé par le secrétaire de séance et le président de séance, la Directrice. Il sera transmis ensuite à chaque membre, puis validé au conseil suivant.

Mme BEAUJARD est nommée secrétaire de séance.

Les élections des Représentants de Parents d'Elèves (12 octobre)

Les élections ont eu lieu le vendredi 12 octobre.

Le taux de participation est de 65,82%, soit près de 20 points au-dessus de la moyenne nationale de l'année dernière (46,30%).

Les Représentants de Parents titulaires sont Monsieur LAMBERT, Mesdames BEAUJARD, DA CUNHA, Monsieur LAUMAILLE et Madame PARONNEAU, les Représentants suppléants sont Mesdames GAUTHIER, FAVIER, RAJAONA et MORISSET et Monsieur BOUHALASSA.

2- Rentrée 2018 : structure, effectifs, locaux

La rentrée s'est effectuée le lundi 3 septembre.

L'école compte à ce jour 118 élèves inscrits, admis.

CLASSE	NB ELEVES	ENSEIGNANTE(S)	LIEU
CP	17	Mme CHOQUEL	Sous le préau
CE1	24	Mme MUSSEAU (mardi, jeudi, vendredi) Mme MALACCHINA (lundi)	Bât. B à gauche
CE2	21	Mme BRIGE (lundi, mardi, jeudi - remplaçante Mme BRUN) Mme FOURNIER (vendredi)	Bât. A à droite
CM1	26	Mme GRISELAIN	Bât. A à gauche
CM2	30	Mme BRENDLE (vendredi - jour décharge) Mme SCHMIDT) Mme SCHMIDT (lundi, mardi, jeudi)	Bât. B à droite

3- Sécurité : exercices évacuation, P.P.M.S., salle sous le préau

L'exercice d'évacuation en cas d'incendie a eu lieu le vendredi 21 septembre. L'évacuation de l'ensemble des usagers s'est effectuée en 4 minutes 5 secondes du fait du non-fonctionnement du système d'alerte dans le bâtiment B –système qui avait dysfonctionné en fin d'année scolaire dernière et avait été réparé. Il a été constaté que le système d'alerte de la salle sous le préau ne possédait pas de clé de réarmement et ne se coupait pas. Le nécessaire a normalement été effectué depuis. Madame SCHMIDT demande confirmation à Monsieur JOFFROY, qui confirme que cela a été fait.

Lecture des principales procédures du Plan Particulier de Mise en Sûreté par Madame SCHMIDT.

Deux exercices de type intrusion seront effectués au cours de l'année et un de type confinement risques naturels/chimiques.

Le premier exercice de Mise en Sûreté, dans le cas d'une intrusion a été effectué le 16 octobre en présence de deux gendarmes. Les familles en étaient préalablement averties, et il avait été expliqué aux élèves dans chaque classe par chaque enseignante.

Il a été relevé la nécessité de :

- placer des systèmes d'occultation dans différentes salles (salles des maîtres, salle sous le préau, salles de classe du bâtiment B),
- mettre en place un autre système d'alerte que les mégaphones qui ne fonctionnaient pas ; lors de cet exercice, c'est la sonnerie de récréation mise en continu qui a été utilisée. A voir si ce mode de fonctionnement devient pérenne car le déclenchement ne se fait que depuis le bureau de la directrice (2 enseignantes seulement y ont donc accès).

A noter que les enseignantes communiquent entre elles avec leur téléphone personnel, en sachant qu'il n'y a aucun réseau dans la salle sous le préau des élèves de CP. Aussi, serait-il nécessaire de réétudier la mise en place de téléphones fixes en fond de classe.

Concernant l'utilisation des toilettes :

Les Représentants de Parents d'Elèves demandent pourquoi les élèves ne sont pas autorisés à aller aux toilettes pendant la classe, de manière exceptionnelle.

Madame SCHMIDT répond que c'est le cas notamment en cas de maladie ponctuelle ou de nécessité médicale. Cependant, cela reste effectivement très limité et encadré dans les faits car l'exceptionnel devient vite habituel. Il en va de la sécurité des élèves, de l'efficacité du travail réalisé en classe et de la concentration de chacun.

A noter qu'un élève ne sort pas seul de la classe.

Les élèves de CP utilisent les toilettes de leur classe en cas de réelle nécessité pendant les heures de classe, en dehors de ces heures, ils vont dans les toilettes de la cour.

Concernant la salle sous le préau :

Le vendredi 9 novembre 2018, des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sont venus visiter les locaux pour lesquels l'équipe enseignante avait signalé des problèmes au CHSCT en février 2018. Madame BONDEAU explique qu'une commission se tiendra dans les prochaines semaines,

et demande à recevoir le rapport (mentionnant les levés de réserves) rédigé par la société Qualiconsult (d'octobre 2017). Elle précise aussi que les bâtiments de l'école sont anciens et qu'il est difficile d'y appliquer toutes les normes. Sa remarque concernant le dysfonctionnement de la porte de secours est prise en compte par Monsieur JOFFROY qui s'engage à ce que le nécessaire soit fait.

Par ailleurs, Monsieur le Maire estime qu'un coffrage de la canalisation des eaux de pluie n'éliminerait pas le bruit en cas de fortes intempéries. Il précise néanmoins que quelqu'un passera à chaque épisode d'intempérie pour vérifier l'état du local.

4- Règlement intérieur

Madame Schmidt procède à la lecture intégrale du règlement.

Madame SCHMIDT demande à ce que l'on insiste sur l'interdiction d'avoir des médicaments dans les cartables. L'ensemble du conseil approuve.

Madame BONDEAU indique que compte-tenu des nouvelles mesures concernant les vaccinations obligatoires, les services de la mairie auront à être d'autant plus vigilants lors des inscriptions.

Concernant la partie « Hygiène et santé des élèves – En cas de maltraitance », Madame BONDEAU tient à préciser que des faits rapportés ne peuvent être enregistrés par les enseignantes et/ou par la Directrice. Les Représentants des Parents d'Elèves peuvent accompagner les personnes témoins et/ou faire appel au 119 (numéro du Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger) et ce de façon anonyme.

En ce qui concerne « la participation de personnes extérieures aux enseignements », chaque intervenant est déclaré auprès de l'inspection qui consulte le fichier FIJAISV recensant les délinquants via le casier judiciaire.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Monsieur LAUMAILLE demande à ce que l'année prochaine, la proposition de règlement soit communiquée en amont du conseil (en même temps que les invitations afin de pouvoir l'étudier antérieurement et préparer les questions éventuelles. Accord de Madame SCHMIDT qui précise que cette année le règlement départemental dont résulte le règlement intérieur de chaque école a été complètement refondu, d'où ces nombreuses modifications. Cependant, il devrait y avoir moins de changements par la suite.

5. R.A.S.E.D. : présentation et rôle

Le but du R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) est d'intervenir au sein de l'école pour venir en aide aux enfants en difficulté. Il est composé de 3 enseignants spécialisés : un maître s'occupant de la pédagogie (Monsieur DETRAIT), un maître qui va intervenir sur le comportement de l'élève en tant que tel (ici, Madame PETRINS) et un psychologue scolaire (ici, Madame REMY).

Le RASED intervient à la demande des enseignants. Les maîtres du RASED travaillent avec un enfant, un groupe d'enfants ou dans la classe d'un enseignant,

en co-intervention. Les parents peuvent prendre contact avec le RASED s'ils le souhaitent, les coordonnées étant affichées sur les panneaux extérieurs.

6- Projets – Vie de l'élève - Relation Familles/Ecole

La première action menée le jour de la rentrée a été l'accueil en musique des nouveaux élèves de l'école, les CP bien sûr mais aussi les élèves qui ont été inscrits et ont effectué leur rentrée à Chevannes.

Projet d'école

Le projet d'école 2016/2019 a été élaboré d'après les observations de l'équipe enseignante, au regard des évaluations et des besoins particuliers des élèves.

Les axes retenus sont :

- Le développement de l'attention afin d'automatiser les méthodes d'apprentissage,
- Le développement d'une lecture fine de données afin d'en reformuler le contenu,
- L'identification de mots-clés et la mobilisation des connaissances lexicales dans la lecture
- La compréhension de la consigne
- La mobilisation, le réinvestissement des savoirs et connaissances dans les écrits produits.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées selon le calendrier indiqué dans le règlement intérieur. Elles portent sur les difficultés rencontrées par les élèves en lecture, selon les directives du ministre, et s'effectuent par petits groupes.

Projet de classe

Les élèves de CM2 sont inscrits au concours informatique « Castor » proposé par le Professeur Ressources Informatiques (du département), Monsieur MERCIER. Ce concours se développe, en lien avec le collège. Un autre concours « Algoréa » va aussi être proposé. Madame GRISELAIN précise que ces concours ne pourront perdurer que si le parc informatique est maintenu et entretenu.

Madame GRISELAIN apporte les réponses aux questions des Représentants de Parents concernant l'informatique : fonctionnement du Wifi, nombre de postes par rapport au nombre d'élèves :

- WIFI : 6 bornes Wifi ont été installées à l'école (1 en réseau non sécurisé, 5 en réseau sécurisé) par Monsieur LANGEVIN pour la rentrée de septembre. Le Wifi fonctionne correctement, cependant il faut le déployer un à un sur chaque poste informatique et régler des problèmes de mots de passe (différents pour chaque réseau). Une simplification des ces réseaux multiples serait appréciée.

- Postes informatiques : il y a 15 postes fixes, soit un pour deux élèves, ce qui est tout à fait correct. Mais le parc est vieillissant et atteint ses limites. Il y a des problèmes de mise à jour des logiciels et des navigateurs internet qui vont devenir bloquants. Les PC utilisés sous Windows XP risquent d'être bientôt incompatibles avec certains sites internet notamment. La municipalité se dit consciente de cette obsolescence.

- TNI de la classe de Madame GRISELAIN : il ne fonctionne plus du fait d'un câble hors service. Cela a déjà été signalé fin août. Monsieur le Maire s'engage à aller acheter lui-même un nouveau câble très rapidement.

A noter : Madame MUSSEAU demande à ce que soit installé un ordinateur en salle des maîtres (demande déjà exprimée l'année dernière), la configuration actuelle obligeant régulièrement les enseignantes à imprimer de leur domicile. Madame AMIOT enregistre la demande, et fera étudier le budget.

Des problèmes persistent depuis un an (scanner, photocopieuse, sécurité du réseau, impressions par clé USB, ...). Madame AMIOT propose de s'occuper de ces problèmes au plus vite avec le service de maintenance du matériel.

Pour pallier au vieillissement du matériel, Monsieur LAMBERT évoque l'option du leasing. Afin de savoir si cela pourrait s'avérer avantageux, les Représentants de Parents d'Elèves demandent donc à la Mairie s'il est possible de fournir une étude comparative chiffrée pour un changement éventuel du parc informatique actuel d'ici le prochain conseil d'école (en prenant en compte toutes les données, achats/location, maintenance, durée de vie, tablettes/classe mobile ...). Demande acceptée en séance par Monsieur le Maire. Le nombre de PC à prendre en compte pour ce chiffrage sera transmis dès que possible par Madame GRISELAIN et Madame SCHMIDT à Madame AMIOT.

En parallèle, les propositions de l'Etat concernant des projets écoles tests en informatique pourraient également être étudiées pour soulager le budget de la Mairie.

Dans le cadre du programme d'histoire, les élèves de CM2 participeront à la manifestation organisée et financée par la CCVE : une représentation de « Charlot Soldat » à l'espace Brassens à Itteville, le jeudi 22 novembre.

Des sorties pourront être proposées en fin de séquence d'apprentissage, au regard de ce qui aura été étudié et pour finaliser l'enseignement, sous réserve du budget disponible et du respect des mesures de sécurité. Pour rappel, il n'y a pas d'obligation pour l'école d'effectuer une sortie en tant que telle. Elle est une finalité, une finalisation à un apprentissage, et en ce sens, un plus.

Les classes sont inscrites aux rencontres sportives d'athlétisme et d'orientation (proposées par Madame LESOURD, Conseillère Pédagogique de la Circonscription) qui ont lieu au stade d'athlétisme de Mennechy.

L'école participera à l'action de l'OCCE « Rêve ta planète ». Finalisation du projet début avril 2019.

Les classes de cycle 2 (CP, CE1 et CE2) rencontreront celles de l'école Chancelia (Champcueil) le vendredi 14 ou le mardi 18 décembre, au gymnase de Champcueil, pour une manifestation sportive (jeux collectifs).

Une matinée en fin de chaque période est banalisée pour l'organisation de jeux mathématiques, avec le concours de parents volontaires pour aider à l'encadrement et au bon déroulement de ce moment.

Ce premier temps a eu lieu le vendredi 19 octobre et s'est très bien déroulé. Nous remercions les parents qui y ont participé.

Le spectacle de Noël, offert par la Municipalité aux élèves de l'école, se déroulera le 13 décembre dans la salle polyvalente de 15h00 à 16h00. La compagnie Thierry Ki a été retenue parmi celles proposées.

Le sapin de Noël sera placé dans le hall du bâtiment B et décoré par les élèves. N'ayant plus de matériel, l'école sollicitera les familles pour quelques éléments de décoration.

Pour répondre à une question des Représentants de Parents d'Elèves, une sensibilisation au harcèlement en milieu scolaire sera proposée aux élèves de l'école, en particulier aux CM1 et CM2. Elle pourra se faire en partenariat avec la brigade de gendarmerie spécialisée, d'autres organismes pourront être sollicités.

Dans le cadre de l'Enseignement Moral et Civique et du savoir vivre ensemble, les élèves vont élire leurs délégués de classe à partir de la semaine prochaine (semaine 46), selon les mêmes modalités qu'une élection citoyenne : bulletin, enveloppe, urne, isolement, comptage des voix, ...

Des conseils de délégués se tiendront ensuite le vendredi, animés par Madame SCHMIDT et en présence d'un représentant de la Municipalité, selon les sujets que les élèves souhaitent aborder.

Sur la question des Représentants de Parents d'Elèves concernant leur implication dans les projets de l'école, les enseignantes demandent davantage de précisions avant de répondre. Les Représentants expliquent qu'ils souhaitent mener des actions pour aider la coopérative scolaire et sollicitent l'équipe enseignante pour d'éventuelles idées ou propositions en lien par exemple avec les projets. L'équipe enseignante va y réfléchir et reviendra ultérieurement vers les parents.

Vie de l'élève

Concernant la cantine et l'étude, Madame SCHMIDT répond aux questions des Représentants de Parents d'Elèves :

Pour la cantine :

- Les élèves demi-pensionnaires sont revenus en retard à plusieurs reprises, *a priori*, suite à une modification des services des personnels encadrants. Cela ne devrait plus se produire.

Monsieur Le Maire précise que le prestataire ne met à disposition qu'une seule personne au lieu de deux prévues au contrat de prestation pour le service.

- Globalement, il est évoqué une plus forte agitation des élèves que les années précédentes. Les Représentants de parents rappellent qu'il s'agit aussi d'un moment de relâchement pour les enfants et demandent un petit seuil de tolérance.

Pour l'étude :

- Les élèves restent sous la surveillance des enseignantes chargées d'étude,
- Les enseignantes prennent note du fait qu'une vérification plus attentive semble nécessaire sur les devoirs effectués. Toutefois, il est rappelé qu'il s'agit d'une étude surveillée, et que les plus grands vont vers une plus grande autonomie,
- la demande d'emprunter le passage sécurisé de la salle polyvalente par les élèves de l'étude qui regagnent la garderie est formulée ici à Monsieur JOFFROY. Accord de la Municipalité qui fournira les clés nécessaires.

Une réflexion des enseignantes chargées de l'étude est en cours par rapport au trajet retour, sujet abordé précédemment avec la Mairie. Une proposition des enseignantes a été transmise à la municipalité quant à une autre organisation.

Pour les demandes des délégués :

Il n'y a pas eu de suite concernant la demande de matériel sportif supplémentaire émise lors des conseils de délégués de l'année dernière (type panier de basket) du fait des changements de locaux qui pouvaient potentiellement entraîner des impossibilités de localisation. Cela sera à l'ordre du jour du prochain et premier conseil de délégués.

Dialogue avec les familles

Les réunions de rentrée se sont tenues entre le 08 et le 13 septembre.

Les enseignantes de chaque classe ont présenté les différents outils et les différentes méthodes de travail.

Préalablement à chaque réunion, Madame SCHMIDT est en outre intervenue afin d'indiquer aux familles présentes les informations propres à l'école et à son fonctionnement (horaires, calendrier, jour de décharge, élections des représentants de parents d'élèves, par exemple) et les Représentants de Parents d'Elèves sont venus présenter leur rôle.

Les enseignantes rencontreront par ailleurs les familles individuellement lors de la remise des livrets d'évaluation du premier semestre (soit fin janvier 2019).

Des rendez-vous ponctuels, à la demande des familles ou des enseignantes peuvent être organisés, selon les besoins.

7- Coopérative scolaire

Madame GRISELAIN présente les comptes de la coopérative scolaire.

La clôture des comptes pour l'année 2017-2018 effectuée en août 2018 est à l'équilibre.

La mutualisation des sorties entre classes, les sorties financées (CCVE, OCCE, ...) sont privilégiées au regard des coûts importants, notamment ceux du transport.

Les Représentants de Parents d'Elèves demandent pourquoi la Municipalité accorde une subvention du même montant à l'école maternelle dont les effectifs sont pourtant inférieurs, créant ainsi un déséquilibre en termes de somme allouée par enfant. Madame AMIOT précise qu'il s'agit d'une subvention pour un projet pédagogique précis. Les Représentants de Parents d'Elèves demandent alors si cette subvention pourrait éventuellement être utilisée pour autre chose que le golf des CM1 et CM2 ou s'il peut y avoir une liberté pédagogique. La municipalité ne ferme pas la porte et attend des propositions.

Les Représentants de Parents d'Elèves demandent enfin s'il est possible que deux appels aux dons soient effectués par année scolaire, l'un en novembre, l'autre en février (par exemple). Les enseignantes sont d'accord pour une mise en place dès cette année.

La séance est levée à 21h30.